

AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

Assemblée



Distr.
GÉNÉRALE

ISBA/5/A/4/Add.1
21 août 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

Cinquième session

Kingston (Jamaïque)

9-27 août 1999

CONSIDÉRATIONS AYANT TRAIT À L'OFFRE DU GOUVERNEMENT JAMAÏCAIN CONCERNANT L'EMPLACEMENT DU SIÈGE PERMANENT DE L'AUTORITÉ

Rapport du Secrétaire général

Additif

Le 10 août 1999, le Secrétaire général a demandé au Gouvernement jamaïcain de nouvelles précisions sur certains points. La lettre du Secrétaire général est reproduite en annexe I du présent document, et la réponse du Gouvernement jamaïcain en annexe II.

Annexe I

LETTRE DATÉE DU 10 AOÛT 1999, ADRESSÉE AU VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA JAMAÏQUE PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

En référence à votre lettre du 3 août 1999 concernant le site proposé pour l'implantation du siège de l'Autorité internationale des fonds marins, je tiens à vous remercier des assurances données par le Gouvernement jamaïcain, telles qu'elles sont exposées dans ladite lettre.

Toutefois, je me dois d'appeler votre attention sur le fait qu'un certain nombre de questions soulevées lors de notre réunion du 12 juillet avec le Ministre d'État ne semblent pas être abordées dans votre lettre.

En particulier, la lettre ne fait pas état de ce qui m'apparaissait être un des résultats les

plus importants de nos discussions, à savoir l'accord donné par le Gouvernement pour que l'Autorité occupe les locaux sur la base d'un bail à long terme. J'avais cru comprendre également que l'Autorité jouirait, selon que de besoin, d'une priorité pour l'attribution d'un espace supplémentaire dans le bâtiment.

En outre, je note que votre lettre n'aborde pas la question de l'amélioration de l'alimentation en électricité du bâtiment. À notre réunion, le Ministre d'État avait dit que la Société jamaïcaine de service public veillerait à améliorer la fiabilité de l'alimentation en électricité et que les mesures envisagées à cet effet seraient précisées dans la lettre. De plus, le Gouvernement continuerait de surveiller l'état du groupe électrogène de secours et y apporterait des améliorations, le cas échéant.

Je vous saurais gré des précisions officielles que vous voudriez bien m'apporter sur ces points.

Le Secrétaire général

(Signé) Satya N. NANDAN

Annex II

LETTRE DATÉE DU 12 AOÛT 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA JAMAÏQUE

Je me réfère à votre lettre du 10 août 1999 concernant les assurances données par le Gouvernement jamaïcain en ce qui concerne l'emplacement proposé pour l'implantation du siège de l'Autorité internationale des fonds marins.

Les points sur lesquels vous demandez des éclaircissements sont en effet des points sur lesquels nous nous sommes entendus. C'est pourquoi, je tiens à confirmer ces arrangements par la présente lettre.

Le Gouvernement jamaïcain accepte de mettre à la disposition de l'Autorité internationale des fonds marins, dans le cadre d'un bail conclu pour une durée indéterminée, et à titre gracieux, un espace dans le bâtiment situé dans le bloc 11 qui pourra être utilisé, selon que de besoin, comme siège de l'Autorité.

Pour ce qui est de l'alimentation en électricité du bâtiment, le Gouvernement a obtenu de la Société jamaïcaine de service public un engagement écrit garantissant la fiabilité et la qualité de l'approvisionnement en électricité de l'Autorité.

Dans un mémorandum d'accord dont les signataires sont le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur et la Société jamaïcaine de service public, cette dernière s'engage à mettre en place deux sources de substitution pour la fourniture d'énergie électrique, en plus de la ligne actuelle de distribution desservant l'Autorité.

La Société s'engage également à surveiller en permanence l'alimentation en électricité de l'Autorité.

En ce qui concerne le groupe électrogène de secours, le Gouvernement est disposé, le cas échéant, à en accroître la capacité.

Le Vice-Premier Ministre et
Ministre des affaires étrangères
et du commerce extérieur

(Signé) Seymour MULLINGS

99-50250 (F)